

BE-A0542\_714125\_714507\_FRE

Inventaire des archives du notaire Albert  
Joseph Coulon (1836-1850)



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Coulon Albert Joseph.....	9
1 - 4 Répertoires des actes notariés. 14 sept. 1836 - 30 jan. 1850.....	9
5 - 22 Minutes des actes notariés. 14 sept. 1836 - 30 jan. 1850.....	9

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Notaire Coulon Albert Joseph

Période:  
1836-1850

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0542.373

Etendue:

- Etendue inventoriée: 1.10 m
- Dernière cote d'inventaire: 22.00

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Louvain-la-Neuve

Producteurs d'archives:  
Coulon, Albert Joseph, 1836-1850

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION*

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

### *INSTRUMENTS DE RECHERCHE*

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. *Archives notariales du Brabant wallon*, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Instruments de recherche à tirage limité*, 1). En annexe se trouve la concordance avec les anciens numéros.

---

Histoire du producteur et des archives

### PRODUCTEUR D'ARCHIVES

#### NOM

Coulon Albert Joseph.

### HISTOIRE INSTITUTIONELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Albert Joseph Coulon <sup>1</sup> fut nommé notaire à Nivelles le 3 septembre 1836 en remplacement de Jean Baptiste Milcamps dont la résidence était transférée à Schaerbeek. Il y instrumenta du 14 septembre 1836 au 30 janvier 1850.

### ARCHIVES

#### HISTORIQUE

La loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : "*Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet*" (article 20) et "*Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) <sup>2</sup>.

Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué.* Les

---

1 Albert Joseph Coulon est né à Nivelles le 1er septembre 1783 et y est décédé le 8 février 1850. Il a travaillé deux ans au Bureau de l'Enregistrement de Nivelles avant de pratiquer un stage en qualité de premier clerc pendant 21 ans. Lors de sa nomination, il ne fréquentait que rarement une étude notariale et était agent d'affaires. Archives générales du Royaume, Ministère de la Justice, Secrétariat général, no 871.

2 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

*minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".*

## ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Maître Yves Muylle officiant à Nivelles, a déposé aux Archives générales du Royaume, en 1961, les archives de Jean François Troye notaire à Nivelles de 1798 à 1837 et d'Albert Joseph Colon notaire à Nivelles de 1836 à 1850. Lors de la création du dépôt des archives de l'État à Louvain-la-Neuve en 2007, les archives de ces notaires y seront transférées.

---

## Contenu et structure

### *CONTENU*

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

### Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

### *SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

### *MODE DE CLASSEMENT*

Initialement, les archives d'Albert Joseph Colon faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient les cotes 33887 à 33899 <sup>3</sup>. Conformément aux directives <sup>4</sup>, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire.

Ce fonds se compose de répertoires placés en ouverture d'inventaire (nos 1 à 4) et de minutes classées chronologiquement (nos 5 à 22)

---

3 LAURENT R., VANRIE A. Archives notariales du Brabant wallon, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, Instruments de recherche à tirage limité, 1).

4 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.





---

## Description des séries et des éléments

### ARCHIVES DU NOTAIRE COULON ALBERT JOSEPH

*1 - 4 RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 14 SEPT. 1836 - 30 JAN. 1850.*

<b>1</b>	14 sept. 1836 - 29 déc. 1839.	1 chemise
<b>2</b>	4 jan. 1840 - 30 déc. 1843.	1 chemise
<b>3</b>	11 jan. 1844 - 28 déc. 1847.	1 chemise
<b>4</b>	3 jan. 1848 - 30 jan. 1850.	1 chemise

*5 - 22 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 14 SEPT. 1836 - 30 JAN. 1850.*

<b>5</b>	14 sept. 1836 - 31 déc. 1836.	1 liasse
<b>6</b>	4 jan. 1837 - 21 déc. 1837.	1 liasse
<b>7</b>	15 jan. 1838 - 29 déc. 1838.	1 liasse
<b>8</b>	2 jan. 1839 - 30 déc. 1839.	1 liasse
<b>9</b>	4 jan. 1840 - 28 déc. 1840.	1 liasse
<b>10</b>	6 jan. 1841 - 31 déc. 1841.	1 liasse
<b>11</b>	3 jan. 1842 - 20 juin 1842.	1 liasse
<b>12</b>	5 juil. 1842 - 31 déc. 1842.	1 liasse
<b>13</b>	8 jan. 1843 - 30 juin 1843.	

1 liasse

**14** 1er juil. 1843 - 30 déc. 1843.

1 liasse

**15** 9 jan. 1844 - 29 juin 1844.

1 liasse

**16** 1er juil. 1844 - 30 déc. 1844.

1 liasse

**17** 5 jan. 1845 - 23 déc. 1845.

1 liasse

**18** 4 jan. 1846 - 31 déc. 1846.

1 liasse

**19** 5 jan. 1847 - 23 déc. 1847.

1 liasse

**20** 3 jan. 1848 - 15 déc. 1848.

1 liasse

**21** 17 fév. 1849 - 31 déc. 1849.

1 liasse

**22** 2 jan. 1850 - 30 jan. 1850.

1 liasse